



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2023

Paris | 25 juillet 2023

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni par Soitec (la « Société ») à titre d'information uniquement.

L'activité commerciale et la situation financière de la Société sont décrites dans le Document d'Enregistrement Universel 2022-2023 de la Société (qui inclut notamment le Rapport Financier annuel 2022-2023) déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro D.23-0482 en date du 14 juin 2023. La version française du Document d'Enregistrement Universel 2022-2023 ainsi qu'une traduction anglaise à titre informatif de ce document, peuvent être consultées sur le site Internet de la Société (www.soitec.com), à la rubrique Entreprise - Investisseurs - Rapports financiers.

Votre attention est attirée sur les facteurs de risque décrits au chapitre 2.1 (facteurs de risques et environnement de contrôle) du Document d'Enregistrement Universel 2022-2023.

Ce document contient des informations sommaires et doit être lu conjointement avec le Document d'Enregistrement Universel 2022-2023.

Ce document contient certaines déclarations prospectives. Ces éléments prospectifs concernent les perspectives, les développements futurs et la stratégie future de la Société et sont basés sur des analyses des prévisions de bénéfices et des estimations des montants non encore déterminables. Par leur nature, les énoncés prospectifs sont soumis à divers risques et incertitudes en ce qui a trait aux événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se matérialiser à l'avenir. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas les performances futures de la Société. La survenance de tout risque décrit au chapitre 2.1 (facteurs de risques et environnement de contrôle) du Document d'Enregistrement Universel 2022-2023 peut avoir un impact sur ces déclarations prospectives. De plus, les futures conséquences des conflits géopolitiques, en particulier celles liées à la situation en Ukraine, de même que l'augmentation de l'inflation, peuvent avoir des répercussions plus importantes qu'actuellement anticipé dans ces déclarations prospectives.

La position financière, les résultats et les flux de trésorerie réels de la Société, ainsi que les tendances dans le secteur dans lequel la Société opère, peuvent différer considérablement de celles contenues dans ce document. En outre, même si la situation financière, les résultats, les flux de trésorerie de la Société et le développement dans le secteur dans lequel la Société opère étaient conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce document, ces éléments ne peuvent être interprétés comme une indication fiable des résultats ou du développement futurs de la Société.

La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de corriger toute déclaration prospective afin de refléter un événement ou une circonstance qui peut survenir après la date du présent document. En outre, la survenance de l'un des risques décrits au chapitre 2.1 (facteurs de risques et environnement de contrôle) du Document d'Enregistrement Universel peut avoir un impact sur ces éléments prospectifs.

Ce document ne constitue ni ne fait partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres de la Société dans un pays quelconque. Ce document, ou une partie de celui-ci, ne doit pas constituer la base ou être invoqué dans le cadre de tout contrat, engagement ou décision d'investissement.

Notamment, ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour l'achat, la souscription ou la vente de titres aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption de l'enregistrement en vertu de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des États-Unis, telle que modifiée (la « Loi sur les valeurs mobilières »). Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières. Ni la Société ni aucune autre personne n'a l'intention de procéder à une offre publique de titres de la Société aux États-Unis.

INTRODUCTION

—
Éric Meurice – Président du Conseil d'administration

PARTICIPANTS

Sur scène

Éric Meurice*

Président du Conseil d'administration
et Président de cette Assemblée

Pierre Barnabé

Directeur Général

Emmanuelle Bely*

Secrétaire Générale du Conseil
d'administration et Secrétaire
de cette Assemblée

Léa Alzingre

Directrice Financière

Les Scrutateurs

Samuel Dalens*

Représentant Bpifrance Participations
Scrutateur

Kai Seikku*

Représentant NSIG Sunrise S.à.r.l.
Scrutateur

Les Commissaires aux comptes

Laurent Genin

Représentant KPMG S.A.

Benjamin Malherbe

Représentant Ernst & Young Audit

*Membre du bureau

ORDRE DU JOUR

#01

Introduction du Président du
Conseil d'administration

Éric Meurice

#02

Présentation de l'activité de la
Société pour l'exercice
2022-2023

Pierre Barnabé

#03

Présentation de la stratégie
ESG de la Société

Pierre Barnabé

#04

Présentation des états
financiers 2022 - 2023

Léa Alzingre

#05

Présentation de la
Gouvernance d'entreprise
pour l'exercice 2023

Éric Meurice

#06

Présentation des Rapports
des Commissaires aux
comptes

Laurent Genin et Benjamin Malherbe

Questions & Réponses

#07

Votes des résolutions

Emmanuelle Bely

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Pierre Barnabé – Directeur Général

MESSAGES CLÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Des mégatendances technologiques stimulent une **DEMANDE MASSIVE** en semi-conducteurs et une adoption croissante des **SUBSTRATS INNOVANTS**



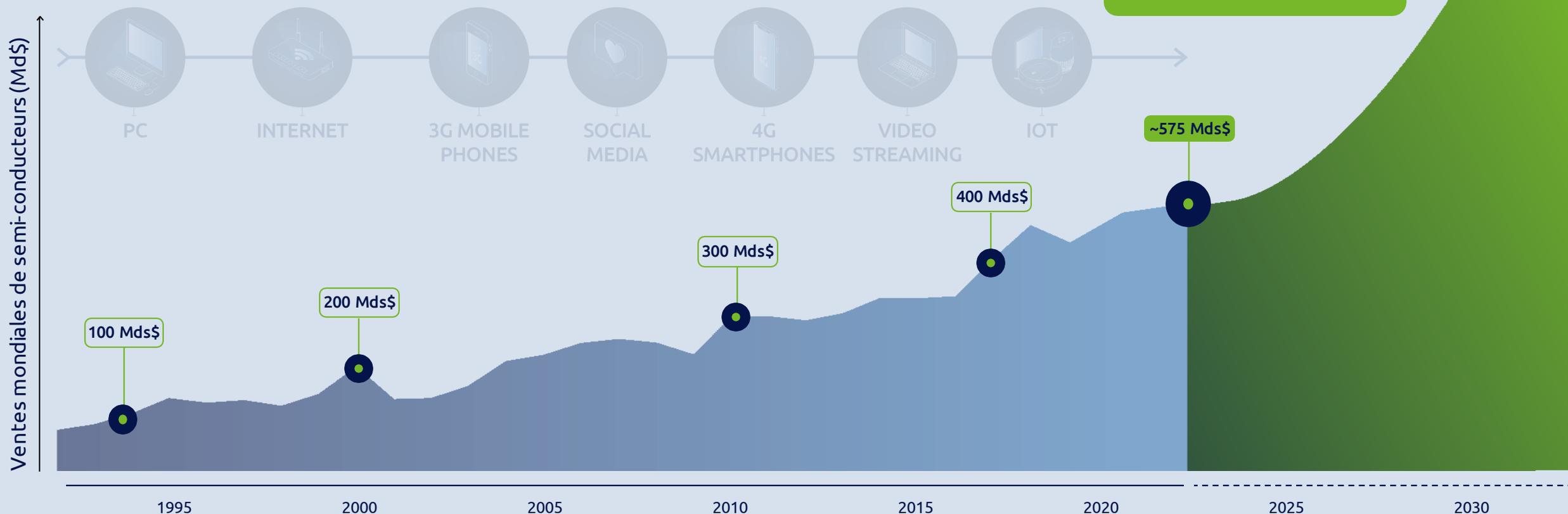
Déploiement de notre modèle de création de valeur durable pour **RENFORCER NOTRE LEADERSHIP MONDIAL** dans les substrats innovants



EN LIGNE AVEC LES OBJECTIFS REVENU / EBITDA FY26
EBITDA x2 en 3 ans

AU-DELÀ DE FY26
EXPANSION de nos ambitions de création de valeur durable

LES VENTES MONDIALES DE SEMI-CONDUCTEURS ATTEINDRONT ~1 000 Mds\$ D'ICI 2030: ~7% DE TCAC SUR 2022-2030



Source: SIA, IBS

LES VENTES
~1 000 M

Ventes mondiales de semi-conducteurs (Md\$)



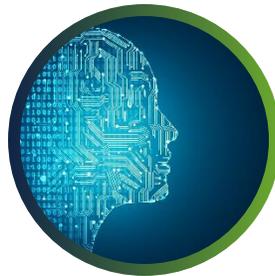
PC

100 Md\$

MÉGATENDANCES POUR LES SEMI-CONDUCTEURS



VÉHICULES AUTONOMES
& ÉLECTRIQUES



INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE



5G



INDUSTRIE 4.0



EDGE COMPUTING



TRAVAIL &
APPRENTISSAGE
EN DISTANCIEL



SANTÉ



SMART HOMES &
SMART CITIES



AR / VR / MR

2030

1995

2000

2005

2010

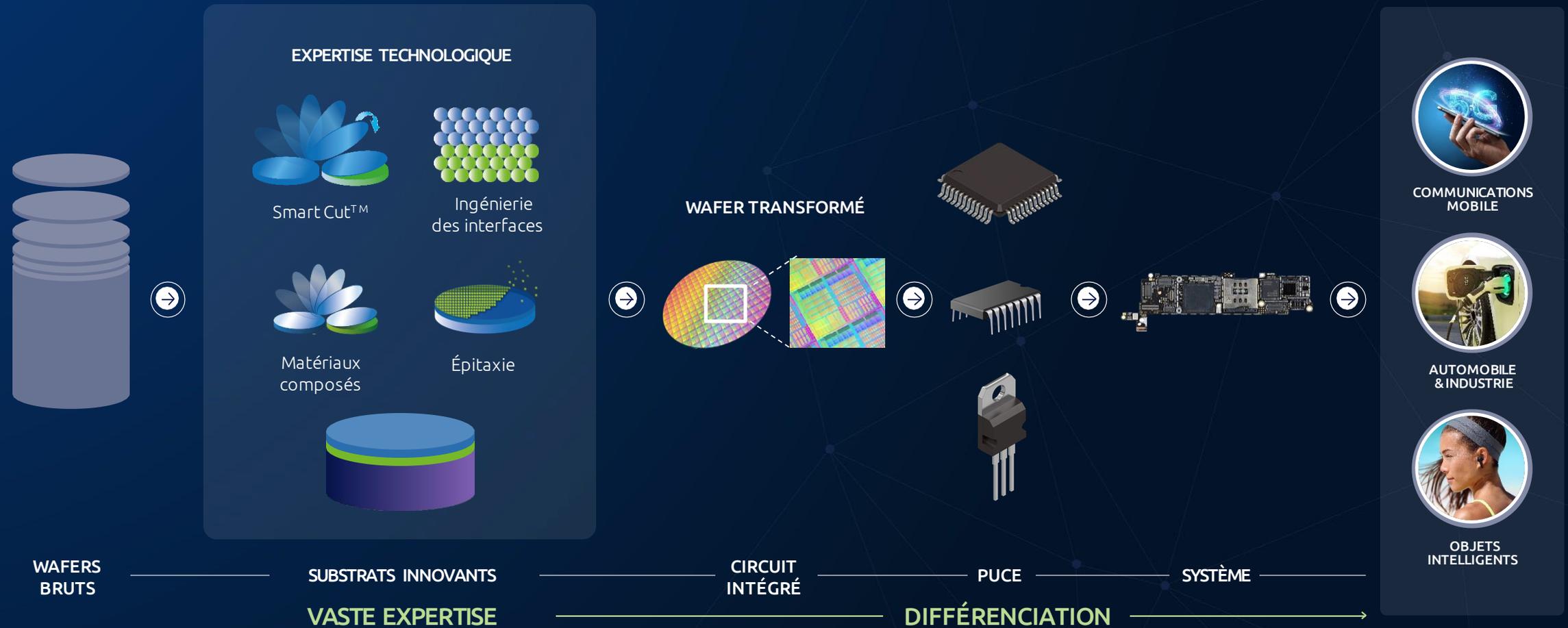
2015

2020

2025

2030

LES SUBSTRATS INNOVANTS SONT UN COMPOSANT CRITIQUE DE L'INDUSTRIE DES SEMI-CONDUCTEURS



CONSTRUCTION D'UN PORTEFEUILLE DE PRODUITS POUR ALIMENTER LA CRÉATION DE VALEUR SUR 3 MARCHÉS STRATÉGIQUES



RF-SOI

FD-SOI

Power-SOI

Imager-SOI

Photonics-SOI

POI

SmartSiC™

RF-GaN

Power-GaN

SmartGaN

InP

Nouveaux matériaux

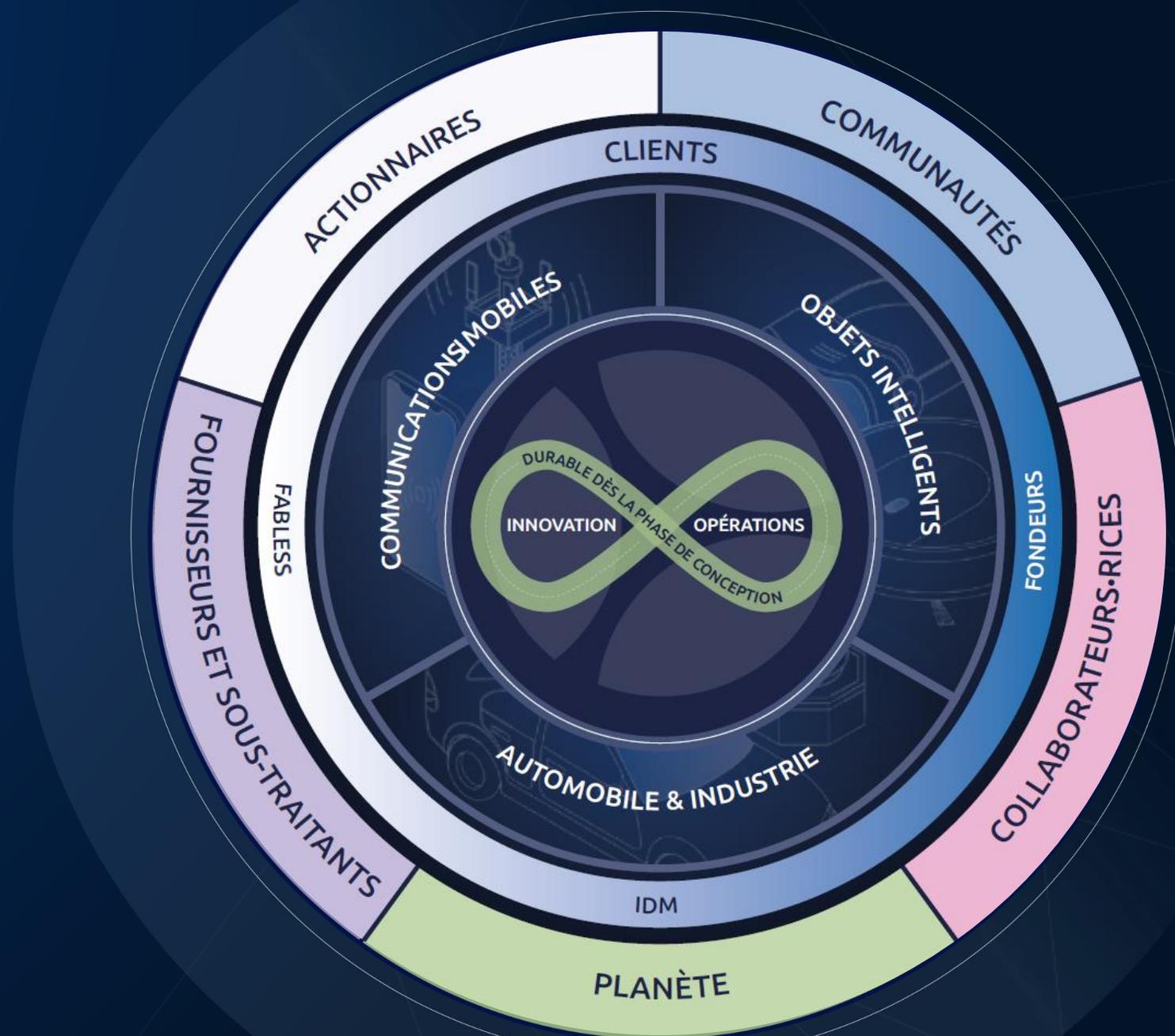
PRÉPARATION
D'UNE EXPANSION
AU-DELÀ

EXPANSION DANS LES
MATÉRIAUX SEMI-
CONDUCTEURS
COMPOSÉS

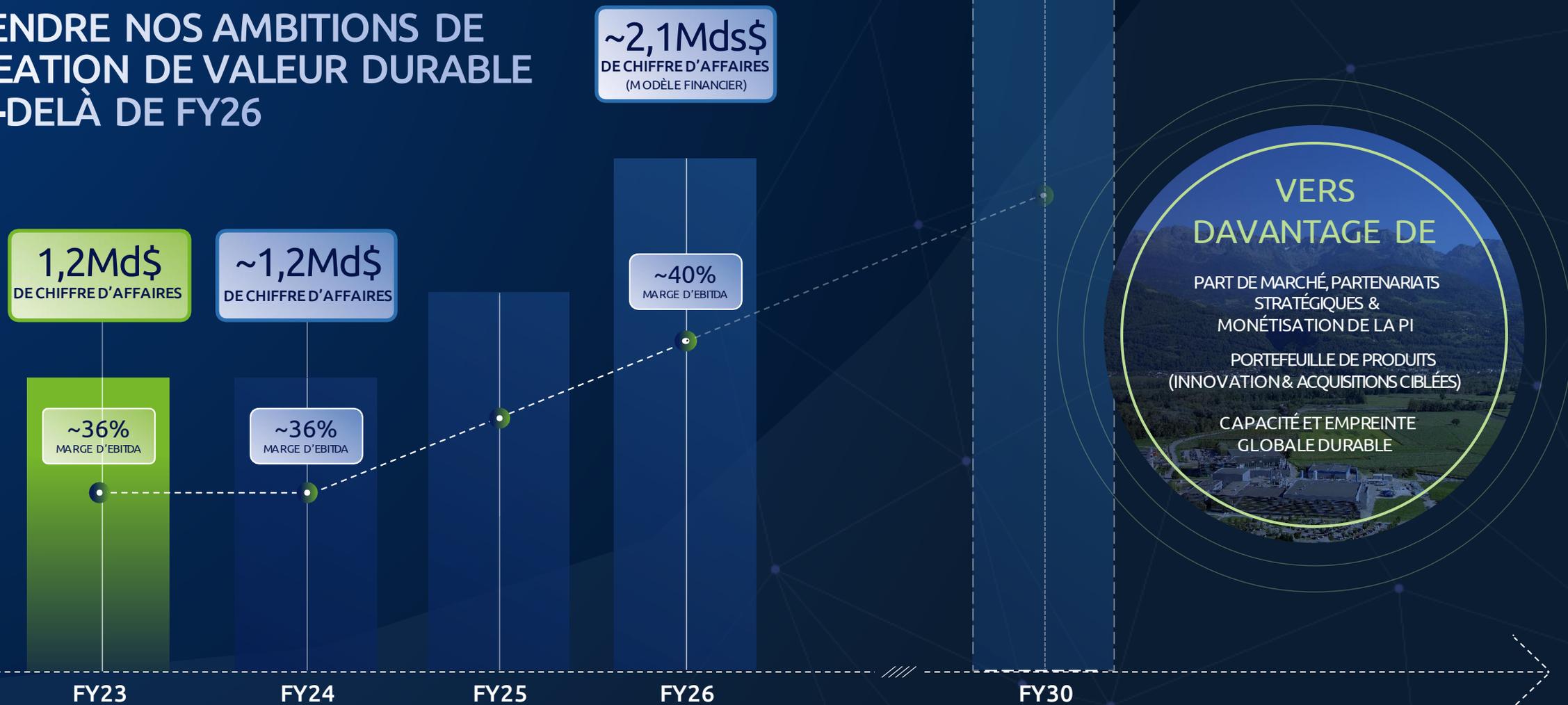
CONSOLIDATION DU
LEADERSHIP SOI

+ LICENCES / MONÉTISATION DES BREVETS

MISE À PROFIT DE NOTRE
MODÈLE ROBUSTE ET
DURABLE DE CRÉATION
DE VALEUR
AU BÉNÉFICE DE
TOUTES LES PARTIES
PRENANTES



ÉTENDRE NOS AMBITIONS DE CREATION DE VALEUR DURABLE AU-DELÀ DE FY26



L'EBITDA représente le résultat opérationnel (EBIT) avant dotation aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risque et charges et le résultat de cession d'actifs. L'EBITDA ne constitue pas un indicateur financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.



STRATÉGIE ESG

—
Pierre Barnabé – Directeur Général



CONDUIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DURABLE PAR NOTRE INNOVATION ET NOS OPÉRATIONS



INNOVER POUR
RÉDUIRE L'EMPREINTE
ENVIRONNEMENTALE
SUR LE CYCLE DE VIE
PRODUIT

10x

RÉUTILISATION DU SUBSTRAT
DONNEUR GRÂCE À NOTRE
TECHNOLOGIE PROPRIÉTAIRE
SMART CUT™



AGIR POUR RÉDUIRE NOTRE
EMPREINTE CARBONE
EN LIGNE AVEC LA
TRAJECTOIRE 1.5°C

-25%

RÉDUCTION EN VALEUR
ABSOLUE DE NOS ÉMISSIONS DE
GES SCOPES 1 & 2 ENTRE 2020 ET
2026, EN PARALLÈLE D'UN
VOLUME MULTIPLIÉ PAR 2.5x

BUSINESS
AMBITION FOR 1.5°C  



GESTION DE L'EAU
RESPONSABLE
POUR SOUTENIR NOTRE
CROISSANCE

-50%

RÉDUCTION DE NOTRE
CONSOMMATION D'EAU PAR
UNITÉ DE PRODUCTION
ENTRE FY21 ET FY30



PROMOUVOIR
NOTRE CULTURE
D'ENTREPRISE
POUR ENCOURAGER
DES RELATIONS
INCLUSIVES ET
INSPIRANTES



FAIRE DE SOITEC UN
EMPLOYEUR ATTRACTIF
POUR SOUTENIR NOTRE
CROISSANCE

18%

DES SALARIÉES ÉLIGIBLES
PROMUES EN INTERNE SUR
L'EXERCICE FY23

HUMPACT 



PARTAGE DU
FRUIT DE LA CROISSANCE
AVEC L'ENSEMBLE DES
SALARIÉES

100%

DES SALARIÉES ÉLIGIBLES AU
PLAN D'ATTRIBUTION
GRATUITE D'ACTIONS DE
PERFORMANCE



VISER LA
PARITÉ

40%

OBJECTIF POUR LA
PROPORTION DES FEMMES
DANS LE GROUPE D'ICI FY30

OBTENTION DU PRIX SEMI
DIVERSITÉ ET INCLUSION EN 2022





ALIGNER NOS PRATIQUES DE GOUVERNANCE SUR LES MEILLEURS STANDARDS DE L'INDUSTRIE POUR DEVENIR UNE RÉFÉRENCE



UN NOMBRE ACCRU D'ADMINISTRATEUR·RICES INDÉPENDANT·ES

58%

D'ADMINISTRATEUR·RICES INDÉPENDANT·ES*

*Hors administrateur·rices représentant le personnel salarié



UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET DES INSTANCES DIRIGEANTES ALIGNÉES AVEC NOTRE AMBITION DURABLE

20%

POIDS DES CRITÈRES ESG DANS LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DU DG ET DANS LE PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS

CRÉATION DU COMITÉ ESG AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ÉTABLIR DES NORMES ÉTHIQUES EXIGEANTES POUR NOUS-MÊMES ET DANS NOS RELATIONS D'AFFAIRES

100%

DE NOS FOURNISSEURS STRATÉGIQUES ADHÉRENT À NOTRE POLITIQUE QUALITÉ FOURNISSEURS

ÉTATS FINANCIERS 2022 - 2023

Léa Alzingre – Directrice Financière

RÉSULTATS FINANCIERS 2022-2023

COMPTE DE RÉSULTAT

1 089M€ CA

+19% de croissance à périmètre
et taux de change constants

36,0% Taux de marge ⁽¹⁾
EBITDA

+0,2pts vs 2021-2022

233M€ RÉSULTAT
NET

+15% vs 2021-2022

6,63€ BPA

+11% vs 2021-2022

FLUX DE TRÉSORERIE

263M€ FLUX GÉNÉRÉS
PAR L'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

+8M€ vs 2021-2022

244M€ D'INVESTISSEMENTS
⁽¹⁾⁽²⁾

+15M€ vs 2021-2022

34M€ FREE CASH-FLOW⁽¹⁾

vs 42M€ en 2021-2022

BILAN

1,3Md€ CAPITAUX
PROPRES

+262M€ vs fin Mars 2022

788M€ TRÉSORERIE
DISPONIBLE

+60M€ vs fin Mars 2022

140M€ TRÉSORERIE
NETTE

-2M€ vs fin Mars 2022

(1) Des activités poursuivies. L'EBITDA représente le résultat opérationnel (EBIT) avant dépréciations et dotations aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risques et charges, et le résultat de cession d'actifs. Cet indicateur de performance alternatif est une mesure quantitative non IFRS, utilisée pour mesurer la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie à partir de ses activités opérationnelles.

(2) Décaissements liés aux activités d'investissement

UNE CROISSANCE ORGANIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES SOUTENUE SUR L'ENSEMBLE DES MARCHÉS FINAUX



M€	2022-2023	2021-2022	% de variation en données publiées	% de variation à périmètre et change constants
Communications mobiles	731	624	+17%	+10%
Automobile & Industrie	141	74	+89%	+77%
Objets intelligents	217	165	+32%	+26%
Chiffres d'affaires	1 089	863	+26%	+19%

COMMUNICATIONS MOBILES

- Dans le contexte d'un ralentissement du marché mondial:
La croissance RF-SOI demeure portée par:
 - La pénétration croissante des **téléphones mobiles 5G haut de gamme** requérant un contenu en semiconducteurs plus élevé
 - Les **contrats clients** long terme

AUTOMOBILE & INDUSTRIE

- La demande continue d'être portée par l'augmentation du contenu en semiconducteurs embarqués dans les nouveaux véhicules:
 - **numérisation:** info-divertissement, conduite autonome, fonctions liées à la sécurité
 - **électrification:** véhicules électriques et hybrides
- **Forte croissance enregistrée dans les ventes de substrats FD-SOI et Power-SOI**
- **Premiers revenus générés en SmartSiC™**

OBJETS INTELLIGENTS

- Demande tirée par un besoin en **capteurs plus complexes**, des fonctionnalités de **connectivité supérieures et davantage d'intelligence embarquée** : puces plus puissantes et plus efficaces pour l'IA embarquée, les centres de données et le *cloud computing*
- **Forte augmentation des ventes de substrats FD-SOI** pour l'internet des objets (IoT)
- **Croissance soutenue des ventes de substrats Photonics-SOI** (solutions de haut débit pour l'IA dans le *Cloud*) et de substrats **Imager-SOI** (imagerie en 3D)

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT EN PROGRESSION DE 37%

M€	2022-2023	2021-2022	Variation
Chiffre d'affaires	1 089	863	+26%
Marge brute	402	316	+28%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>37,0%</i>	<i>36,6%</i>	
Coûts de recherche et développements bruts avant capitalisation	(123)	(108)	+14%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>11,3%</i>	<i>12,5%</i>	
- Coûts de recherche et développements bruts	(95)	(93)	+2%
- Ventes de prototypes, subventions R&D, crédit impôt recherche	30	36	-16%
Coûts de Recherche & Développement (nets)	(64)	(57)	+13%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,9%</i>	<i>6,6%</i>	
- Frais commerciaux et marketing	(16)	(15)	+6%
- Frais généraux et administratifs	(55)	(49)	+13%
Frais généraux, administratifs et commerciaux	(71)	(64)	+11%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>6,5%</i>	<i>7,4%</i>	
Résultat opérationnel courant	267	195	+37%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>24,5%</i>	<i>22,6%</i>	

Taux de résultat opérationnel courant à 24,5% du chiffre d'affaires (+2pts vs FY22)

- Forte augmentation de la marge brute
- Maîtrise des charges opérationnelles

Coûts de R&D nets en augmentation de 13%

- Coûts de R&D bruts avant capitalisation en hausse de 15M€ à 123M€ (11,3% du chiffre d'affaires)
- Stratégie d'innovation et d'expansion du portefeuille de produits

Frais généraux, administratifs et commerciaux à 6,5% du chiffre d'affaires (7,4% en FY22)

- Augmentation modérée malgré des frais de personnels plus élevés, liés aux recrutements et à l'inflation

RÉSULTAT NET EN HAUSSE DE 15%

M€	2022-2023	2021-2022	Variation
Résultat opérationnel courant	267	195	+37%
- Autres produits et charges opérationnels	0	10	
Résultat opérationnel	268	205	+31%
- Charges financières nettes	(10)	(13)	
- Gain de change net	1	13	
Résultat financier	(10)	(1)	
- Impôts	(26)	(2)	
Résultat après impôts des activités poursuivies	232	202	+15%
- Résultat net des activités abandonnées	1	(0)	
Résultat net (part du groupe)	233	202	+15%
- Résultat net de base par action (en €)	6,63	5,98	+11%
- Résultat net dilué par action (en €)	6,41	5,63	+14%
Nombre d'actions	35 133 150	33 753 666	
Nombre d'actions diluées	37 240 936	37 181 632	

En 2021-2022, produit opérationnel non récurrent de 10M€ (reprise d'une perte de valeur sur le bâtiment industriel de Singapour)

Résultat financier : perte de 10M€

- Impact favorable de la conversion des OCEANE 2023 et des intérêts perçus sur les placements
- Gain net de change de 1M€ (gain de 13M€ en 2021-2022)

Taux effectif d'impôt à 10% du résultat avant impôts

- Bénéfice des déficits reportables
- Éléments favorables non récurrents en 2021-2022

Résultat net en augmentation de 15% à 233 M€

FREE CASH FLOWS POSITIFS

M€	2022-2023	2021-2022
Résultat opérationnel	268	205
- Dotations aux amortissements	106	81
- Autres éléments	18	23
EBITDA⁽¹⁾	391	309
Variation du besoin en fonds de roulement	(96)	(52)
- dont stocks	(36)	(31)
- dont clients et comptes rattachés	(112)	(48)
- dont fournisseurs et comptes rattachés	40	15
- Dont autres	11	12
Impôts payés	(32)	(2)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation⁽²⁾	263	255
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(42)	(24)
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	(186)	(181)
- Autres	(1)	(8)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements⁽²⁾	(228)	(213)
Free Cash Flow ⁽¹⁾	34	42

FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION À 263M€

Amélioration des flux de trésorerie générés par l'activité:

- **Amélioration de l' EBITDA** (391M€, en hausse de 83M€ vs 2021-2022)
- partiellement compensée par un besoin en fonds de roulement plus élevé

Progression de 96M€ du besoin en fonds de roulement

- 36M€ d'augmentation des stocks et 112M€ d'augmentation des créances client (effet de la hausse d'activité et de moindres acomptes perçus de la part des clients)
- Partiellement compensés par une hausse de 40 millions d'euros des dettes fournisseurs

32M€ d'impôts payés vs 2M€ en 2021-2022 (effets favorables non récurrents au cours de l'exercice 2021-2022)

FREE CASH FLOW POSITIF À 34M€ vs 42M€ en 2021 - 2022

Investissements à 228M€ (244M€ en incluant les investissements financés en crédit-bail)

- 191M€ liés aux capacités d'investissements
- 28M€ de coûts de R&D capitalisés

(1) Des activités poursuivies. L'EBITDA représente le résultat opérationnel (EBIT) avant dépréciations et dotations aux amortissements, perte de valeur des actifs immobilisés, éléments non monétaires liés à la rémunération en actions, provisions sur les éléments de l'actif courant et provisions pour risques et charges, et le résultat de cession d'actifs. Cet indicateur de performance alternatif est une mesure quantitative non IFRS, utilisée pour mesurer la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie à partir de ses activités opérationnelles.

2) Des activités poursuivies

UN BILAN ENCORE RENFORCÉ

ACTIF – en M€	31 Mars 2023	31 Mars 2022
Immobilisations incorporelles	128	108
Immobilisations corporelles	705	562
Autres actifs non courants	84	35
Actifs d'impôts différés	67	64
Total des actifs non courants	985	770
Stock	175	143
Clients et comptes rattachés	363	280
Autres actifs courants	109	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	788	728
Total des actifs courants	1 435	1 216
Total de l'actif	2 420	1 986

Augmentation nette de 143M€ des actifs corporels :

- Investissements de capacité supplémentaire à Singapour en 300mm SOI
- Investissements de capacité à Bernin (300mm SOI, POI)
- Nouveaux contrats de location de terrain et bâtiments administratifs

Autres actifs non courants créances de crédit d'impôt recherche et acomptes versés aux fournisseurs

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES – en M€	31 Mars 2023	31 Mars 2022
Total des capitaux propres	1 306	1 044
Dettes financières à long terme	578	518
Provisions et autres passifs non courants	80	79
Total des passifs non courants	659	597
Dettes financières à court terme	69	68
Fournisseurs et comptes rattachés	171	101
Autres passifs courants	216	177
Total des passifs non courants	456	346
Total du passif et capitaux propres	2 420	1 986

Augmentation de 62M€ des dettes financières:

- 53M€ de nouveaux financements (nets des remboursements)
- 20M€ de contrats de locations immobilières et de credit-bail
- Compensée partiellement par la diminution des instruments financiers dérivés passifs sur couvertures de change pour 17M€

PERSPECTIVES CONFIRMÉES POUR L'EXERCICE 2023 - 2024

CHIFFRE D'AFFAIRES ATTENDU STABLE À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

ANNÉE 2023-2024 DE TRANSITION AVANT LA REPRISE DE LA TRAJECTOIRE DE CROISSANCE

- Marché des smartphones plus faible, marqué par une forte correction des stocks qui devrait peser sur le chiffre d'affaires de la division Communications mobiles
- Compensation par le revenu des divisions Automobile & Industrie et Objets intelligents
- Chiffre d'affaires du premier semestre 2023-2024 attendu en baisse ~15% à périmètre et taux de change constants

UNE MARGE D'EBITDA⁽¹⁾ MAINTENUE À ~36%

RENTABILITÉ MAINTENUE GRÂCE À UN CONTRÔLE STRICT DES COÛTS

- Inflation, y compris sur le prix de la matière
- Effort soutenu en R&D
- Compensés par un contrôle rigoureux des coûts
- Solide niveau de charge de nos usines
- €/\$: 1,10 (~40% de l'exposition nette couverte ~1,12)

INVESTISSEMENTS ATTENDUS ~300M€

INVESTISSEMENTS DE CAPACITÉ POUR PRÉPARER LA CROISSANCE

INVESTISSEMENTS EN SOI

- Bernin 4 en *refresh* 300mm
- Investissements de capacités à Singapour en 300mm SOI
- Construction de l'extension de l'usine de Singapour

AUTRES INVESTISSEMENTS

- Équipements SmartSiC™ (Bernin 4)
- Innovation

(1) La marge d'EBITDA est égale au ratio EBITDA des activités poursuivies / Chiffre d'affaires

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2023

Éric Meurice – Président du Conseil d'administration

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – 1/2



Éric Meurice
Président



Pierre Barnabé
Directeur Général



Satoshi Onishi



François Jacq
(CEA Investissement)



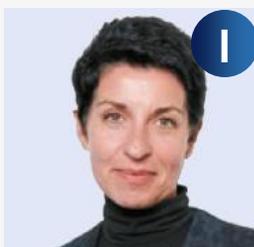
Wissème Allali
Administratrice
représentant le
personnel salarié



Didier Landru
Administrateur
représentant le
personnel salarié



Françoise Chombar



Laurence Delpy
(FSP)



Christophe Gégout
Administrateur
Référent



Samuel Dalens
(Bpifrance Participations)



Maude Portigliatti



**Delphine
Segura-Vaylet**



Kai Seikku



Shuo Zhang

9

Réunions durant
l'exercice 2023

92,07%

Taux de participation

4

Comités

58%

Indépendance

42%

Femmes

5

Nationalités

 Administrateur indépendant

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – 2/2

PRINCIPAUX TRAVAUX DE L'EXERCICE 2023

Stratégie

- Revue d'initiatives stratégiques
- Etudes d'investissements
- Revue de diverses présentations et études de marchés
- Revue du business plan pluriannuel
- Revue des contrats importants
- Revue des organisations
- Revue des projets de fusions et acquisitions

Politique financière

- Revue des comptes (incluant les communiqués de presse)
- Revue du budget
- Revue de la cartographie des risques
- Programme de rachat d'actions
- Renouvellement de l'autorisation accordée au Directeur Général d'émettre des cautions, avals et garanties
- Changement de la méthode de présentation des résultats
- Revue de la cybersécurité

Environnement et social

- Politique environnementale et sociale (y-compris sur le climat)
- Politique de diversité Soitec

Gouvernance

- Revue de la composition du Conseil d'administration et des Comités
- Evaluation du Conseil d'administration
- Révision du Règlement Intérieur du Conseil d'administration
- Adoption d'un budget propre au Conseil d'administration
- Revue des recommandations en matière de gouvernance et suivi du déploiement
- Création d'un Comité ESG et fusion du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations et de la Gouvernance
- Désignation d'un administrateur référent
- Revue des plans de successions des mandataires sociaux
- Revue des programmes d'éthique d'entreprise

Rémunération

- Adoption de plans d'actionnariat salariés
- Suivi du *vesting* des plans d'actionnariat salariés des années antérieures
- Etude de la rémunération du Président du Conseil d'administration et des administrateurs
- Etude de la rémunération du Directeur Général
- Revue de la rémunération des membres du Comité Exécutif
- Examen des changements organisationnels

LE COMITÉ DE LA STRATÉGIE



Éric Meurice
Président



Pierre Barnabé
Directeur Général



Satoshi Onishi



François Jacq
(CEA Investissement)



Wissème Allali
Administratrice
représentant le
personnel salarié



Didier Landru
Administrateur
représentant le
personnel salarié



Françoise Chombar



Laurence Delpy
(FSP)



Christophe Gégout
Administrateur
Réfèrent



Samuel Dalens
(Bpifrance Participations)



Maude Portigliatti



**Delphine
Segura-Vaylet**



Kai Seikku



Shuo Zhang

4

Réunions durant
l'exercice 2023

85%

Taux de participation

58%

Indépendance

PRINCIPAUX TRAVAUX DE L'EXERCICE 2023

Le Comité a travaillé sur:

- tous les sujets relatifs à l'activité du Groupe, incluant les produits, les marchés, l'organisation, et à sa stratégie pour les cinq années à venir.

 Administrateur indépendant

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES



Christophe Gégout
Administrateur
Référént
Président



Éric Meurice



Samuel Dalens
(Bpifrance
Participations)



Shuo Zhang



Didier Landru
Administrateur représentant le
personnel salarié



Laurence Delpy
(FSP)



Kai Seikku

7

Réunions durant
l'exercice 2023

100%

Taux de participation

67

Indépendance

PRINCIPAUX TRAVAUX DE L'EXERCICE 2023

Outre ses travaux annuels récurrents, le Comité d'Audit et des Risques a notamment travaillé sur les thèmes suivants :

- confirmation des taux de réalisation des objectifs d'EBITDA et de chiffre d'affaires du plan d'action Topaz ainsi que la date de conversion au 1er août 2022 (sous réserve de l'indicateur TSR) ;
- examen des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales mentionnées à l'article L. 225-39 du Code de commerce, conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce ;
- revue de la cartographie des risques et des risques présentés dans le Document Universel d'Enregistrement ;
- étude d'une présentation en matière de cyber-sécurité ;
- revue de la politique de prix de transfert ;
- revue du contrôle interne et programmes de compliance.

 Administrateur indépendant

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS



Delphine Segura-Vaylet
Présidente



Éric Meurice



Wissème Allali
Administratrice
représentant le
personnel salarié



Samuel Dalens
(Bpifrance Participations)



Shuo Zhang



Laurence Delpy
(FSP)



Kai Seikku

+4

Réunions durant
l'exercice 2023

97%

Moyenne taux
de participation

67%

Indépendance

PRINCIPAUX TRAVAUX DE L'EXERCICE 2023

Avant la fusion, le Comité des Rémunérations, qui s'est réuni 3 fois (100% d'assiduité) outre ses travaux annuels récurrents, avait notamment travaillé sur les thèmes suivants :

- politique de diversité en termes d'égalité professionnelle et salariale ;
- détermination des conditions de départ du Directeur Général ;
- les questions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (vote *ex-post* et vote *ex-ante*), y compris le ratio d'équité.

Par ailleurs, avant la fusion, le Comité des Nominations et de la Gouvernance, qui s'est réuni 4 fois (91% d'assiduité), outre ses travaux annuels récurrents, avait notamment travaillé sur les thèmes suivants :

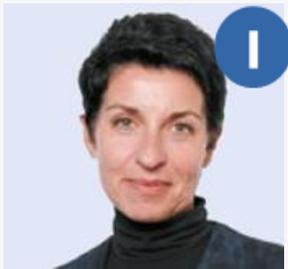
- revue de sa composition et proposition des renouvellements ou d'une liste de profils cibles pour le Conseil d'administration et les Comités ;
- revue de l'implémentation des recommandations en matière de gouvernance ;
- revue de l'indépendance des membres du Conseil ;
- processus de succession du Directeur Général.

Enfin, le nouveau Comité des Rémunérations et des Nominations issue de la fusion, qui s'est réuni 2 fois (100% d'assiduité) outre ses travaux annuels récurrents, a notamment travaillé sur les thèmes suivants :

- proposition d'attribution de plans d'actions supplémentaires (plans Agate 2025 (Soitec UES) et Onyx 25) ;
- livraison d'actions de préférence dans le cadre du plan Topaz 2022 ;
- conversion des actions de préférence en actions ordinaires ;
- revue de l'atteinte des conditions de performance et livraison des actions dans le cadre du plan US 2022 ;
- revue de la rémunération des administrateurs.

 Administrateur indépendant

LE COMITÉ ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE (ESG)



**Laurence Delpy
(FSP)
Présidente**



Françoise Chombar



**Christophe Gégout
Administrateur
Référént**



Kai Seikku



**Samuel Dalens
(Bpifrance
Participations)**



**Didier Landru
Administrateur
représentant le
personnel salarié**

2

Réunions durant
l'exercice 2023

100%

Taux de participation

60%

Indépendance

PRINCIPAUX TRAVAUX DE L'EXERCICE 2023

Le Comité a travaillé sur:

- mise à jour des priorités ESG et définition du plan stratégique ESG ;
- revue de la mise en œuvre des recommandations en matière de gouvernance ;
- évaluation annuelle de la performance du Conseil et de ses Comités ;
- revue du règlement intérieur du Conseil et de ses Comités ;
- revue de l'indépendance des membres du Conseil ;
- revue des programmes d'éthique d'entreprise.

 Administrateur indépendant

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Éric Meurice – Président du Conseil d'administration

RÉMUNÉRATION FIXE

230 000€

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale qui s'est tenue en 2022 :

- Cette rémunération n'est pas prélevée sur l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs.
- Éric Meurice ne bénéficie d'aucune rémunération variable, rémunération exceptionnelle, attribution d'actions de performance, indemnité de départ, contrepartie à un engagement de non-concurrence, rémunération à raison de son mandat d'administrateur.
- Il a droit au remboursement de tous frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

RÉMUNÉRATION FIXE

175 939,58€ calculée au *prorata temporis* de son mandat.

RÉMUNÉRATION VARIABLE

176 291€ calculée au *prorata temporis* de son mandat (100,2% d'atteinte des objectifs financiers et stratégiques).

RÉMUNÉRATION LONG TERME

Paul Boudre n'a bénéficié d'aucune attribution d'actions de performance ou de tout autre avantage long terme au cours de l'exercice 2023.

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

4 237,25€ au titre du régime complémentaire de retraite à contribution définie "Article 83".

AVANTAGES EN NATURE

14 604,60€ (véhicule de fonction, assurance volontaire contre la perte d'activité et police d'assurance personne clé).

RÉMUNÉRATION DE PIERRE BARNABÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

RÉSOLUTION N°14

RÉMUNÉRATION FIXE

325 714,29€ calculée au *prorata temporis* de son mandat.

RÉMUNÉRATION VARIABLE

380 109€ calculée au *prorata temporis* de son mandat (116,7% d'atteinte des objectifs financiers et stratégiques).

RÉMUNÉRATION LONG TERME

332 286,84€ soit 9.612 actions gratuites de performance représentant 0,01% du capital social.

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

5 748,99€ au titre du régime complémentaire de retraite à contribution définie "Article 83".

AVANTAGES EN NATURE

19 560,72€ (véhicule et logement de fonction, cotisations servies au titre de l'assurance volontaire perte d'emploi auprès de la GSC).

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION D'ÉRIC MEURICE POUR L'EXERCICE 2024

RESOLUTION N°7

RÉMUNÉRATION FIXE

230 000€ (inchangée depuis l'exercice 2021)

PRINCIPES

Ce niveau de rémunération avait été analysé en mars 2022 par un cabinet indépendant, à l'aune de deux panels, le premier étant constitué de 33 sociétés similaires de l'indice CAC Mid 60 et le second étant constitué de vingt sociétés européennes comparables, actives dans le domaine des semi-conducteurs ou relevant du secteur des technologies.

Cette rémunération n'est pas prélevée sur l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs.

Il ne bénéficie d'aucune rémunération variable, rémunération exceptionnelle, attribution d'actions de performance, indemnité liée au départ, contrepartie à un engagement de non concurrence, rémunération à raison de son mandat d'administrateur.

Il a droit au remboursement de tous frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2024

RÉSOLUTION N° 8

MONTANT GLOBAL ALLOUÉ | 820 000€

PRINCIPES

- Tous les administrateurs perçoivent une rémunération au titre de leur mandat, à l'exception du Directeur Général, du Président du Conseil et des administrateurs représentant le personnel salarié.
- Le montant total de la rémunération attribué est calculé sur une base *pro rata temporis*.
- La rémunération est allouée proportionnellement à la participation effective aux réunions du Conseil et Comité(s) dans lequel ils sont membres.
- La participation aux réunions par voie de conférence téléphonique ou de vidéoconférence est considérée comme équivalente à la participation physique.
- Le mandat d'administrateur référent ne donne pas lieu à une rémunération spécifique.

ALLOCATION

(Sur la base d'un taux d'assiduité de 100% à toutes les réunions sur l'ensemble de l'année fiscale)

Siège au sein du Conseil | 46 000€

Siège au sein d'un Comité | 13 000€

Présidence d'un Comité | 17 000€
(En complément de la somme perçue par l'administrateur concerné au titre de son siège au sein dudit Comité)

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION GÉNÉRIQUE DU DG ET DU DGD POUR L'EXERCICE 2024

RÉSOLUTION N°9

RÉMUNÉRATION FIXE

Sera fixée au titre des responsabilités inhérentes au poste exercé.

RÉMUNÉRATION VARIABLE

Maximum : 165% de sa rémunération fixe.

Objectifs : financiers (60%) et stratégiques (40%) + un critère additionnel pourra donner lieu à une majoration de 10% de sa rémunération variable totale.

RÉMUNÉRATION VARIABLE LONG TERME

Attribution d'actions gratuites de performance représentant 300% de sa rémunération fixe annuelle (nombre d'actions calculé à la juste valeur du marché à la date d'octroi).

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Régime complémentaire de retraite à contribution définie "Article 83" (comme les salariés de l'UES de Soitec).

AVANTAGES EN NATURE

Véhicule et logement de fonction, assurance perte d'emploi GSC, garanties en matière de prévoyance et de frais de santé.

ENGAGEMENTS

Indemnité de dispense de préavis, indemnité de départ contraint, indemnité de non-concurrence dans la limite du plafond de 24 mois de rémunération (fixe et variable court terme perçu).

AUTRES

Le Directeur Général ne bénéficiera pas d'une rémunération exceptionnelle, d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur ni de prêt ou garantie accordé par la Société.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE PIERRE BARNABÉ POUR L'EXERCICE 2024

RÉMUNÉRATION FIXE

480 000€ (inchangée par rapport à l'exercice 2023)

RÉMUNÉRATION VARIABLE

	Poids	Surperformance*
Chiffre d'affaires	20%	30%
EBITDA	20%	30%
Trésorerie d'exploitation	20%	30%
Objectifs financiers	60%	90%
Innovation	30%	45%
Stratégie	3%	5%
ESG**	7%	10%
Objectifs non-financiers	40%	60%

* La somme totale des taux de réalisation sera multipliée par 1,1 en cas d'amélioration des notes ESG.

** Diversité, changement climatique, consommation d'eau

Conforme

Actions gratuites de performance dans le cadre de l'autorisation des actionnaires et des règles générales du programme LTI annuel

Juste

Le nombre d'actions gratuites de performance attribuées variera en fonction du niveau de responsabilité des salariés

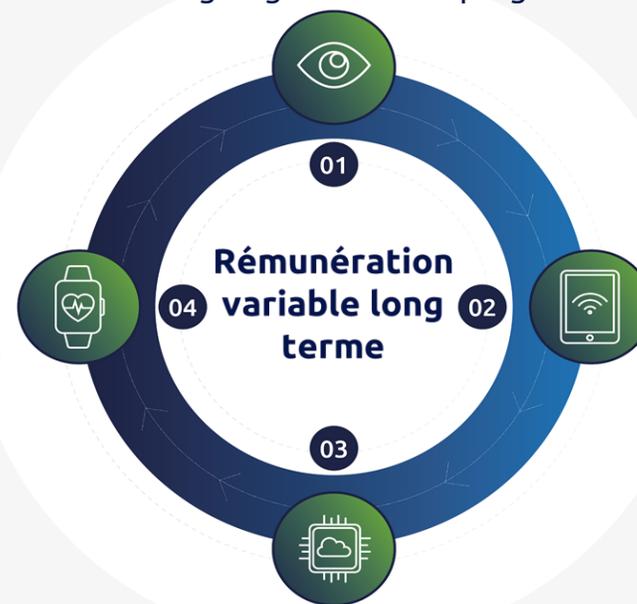
Aligné

Le régime et les critères du LTI sont les mêmes pour tous les employés:

- Chiffre d'affaires
- EBITDA
- TSR
- Diversité & Inclusion
- Changement climatique
- Stress hydrique

Contrôlé

Nombre final d'actions gratuites de performance sur la base de l'évaluation du Conseil d'administration



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

—
Benjamin Malherbe – Représentant Ernst & Young Audit
Laurent Genin – Représentant KPMG SA.

- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés**
- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

soitec

Questions & Réponses

VOTES DES RÉSOLUTIONS

Emmanuelle Bely – Secrétaire de l'Assemblée

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolutions n° 1 à 3

Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023 et affectation du résultat

Résolution n° 1

Comptes sociaux de l'exercice 2023 :

- Chiffre d'affaires de **1 037 530 957,57€**
- Bénéfice de **211 847 059,96€**

Résolution n° 2

Comptes consolidés de l'exercice 2023 :

- Chiffre d'affaires de **1 088 730 milliers d'€**
- Bénéfice net part du Groupe de **233 035 milliers d'€**

Résolution n° 3

Affectation du résultat:

- **87 767,40€** au poste « Réserve légale »
- le solde, soit **211 759 292,56€**, au poste « Report à nouveau » créateur

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Résolutions n° 4 à 6

Approbation des conventions réglementées

Résolution n° 4

Protocole d'accord avec STMicroelectronics International N.V.

Objet : Définir les principaux termes et conditions d'une future coopération technique et commerciale sur les substrats SiC, sous réserve de la qualification de la technologie des substrats SmartSiC™ de 200 mm par ST, au cours des 18 prochains mois à compter de sa date de signature.

Conditions financières : Un premier règlement de 10 000 000 \$US a été payé par ST le 23 mars 2023 (premier jalon réalisé en février 2023). D'autres paiements pour la licence à ST seront effectués sous réserve de la réalisation satisfaisante des étapes du processus de qualification en cours

Objectif : L'adoption par ST de la technologie SmartSiC™ de Soitec.

Résolution n° 5

Accord-cadre de collaboration de R&D pluriannuel avec le CEA

Objet : Renouveler de l'accord-cadre pour une durée de 5 ans et définir les termes et conditions pour la réalisation des travaux de R&D

Conditions financières : Déterminées chaque année et dépendront de différentes conditions, telles que le périmètre des travaux de R&D

Objectif : Développer et bénéficier de l'expertise et des installations du CEA pour les projets de R&D

Résolution n° 6

Avenant à l'accord de licences et de communication de savoir-faire pour la fabrication et la vente de substrats avec le CEA

Objet : Renouveler et modifier les conditions financières de l'accord de licences et de communication de savoir-faire pour la fabrication et la vente de substrats, notamment les redevances des sous-licences

Conditions financières : Les redevances sont calculées sur la base (i) du chiffre d'affaires de Soitec résultant de la vente de substrats conformément au contrat, et (ii) des revenus financiers des sous-licences de la Société

Objectif : Ajuster le taux des redevances versées au CEA pour l'utilisation de ses brevets et de son savoir-faire ainsi que la part due au CEA au titre des revenus provenant des sous-licences perçus par Soitec et versés au CEA

Résolutions n° 7 à 10

Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux (*say-on-pay ex-ante*)

Résolution n° 7

Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, telle que présentée aux paragraphes 4.2.1 et 4.2.4.1 du DEU 2023

Résolution n° 8

Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration (hors le Président du Conseil d'administration) telle que présentée aux paragraphes 4.2.1 et 4.2.4.2 du DEU 2023

Résolution n° 9

Politique de rémunération générique de tout futur Directeur Général et/ou de tout futur Directeur Général Délégué, telle que présentée aux paragraphes 4.2.1 et 4.2.4.3 A. du DEU 2023

Résolution n° 10

Politique de rémunération de Pierre Barnabé, en sa qualité de Directeur Général, telle que présentée aux paragraphes 4.2.1 et 4.2.4.3 B. du DEU 2023

Résolutions n°11 à 14

Approbation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023 (*Say-on-pay ex-post*)

Résolution n° 11

Informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux de la Société mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce, telles que présentées au paragraphe 4.2.2 du DEU 2023

Résolution n° 12

Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Éric Meurice, Président du Conseil d'administration, tels que présentés dans le 3^e tableau du paragraphe 4.2.3 du DEU 2023

Résolution n° 13

Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Paul Boudre, en sa qualité de Directeur Général, jusqu'à l'issue de l'AGM 2022, tels que présentés dans le 1^{er} tableau du paragraphe 4.2.3 du DEU 2023

Résolution n° 14

Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2023 à Pierre Barnabé, en sa qualité de Directeur Général, à compter de l'issue de l'AGM 2022, tels que présentés dans le 2^e tableau du paragraphe 4.2.3 du DEU 2023

Résolution n° 15

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société

Objectif :

- Couvrir les plans d'actions gratuites et de performance
- Réduire le capital social par voie d'annulation d'actions
- Assurer la liquidité et la commercialisation des actions de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Prix maximum d'achat :

- 230€ par action (hors coût d'acquisition)

Plafond :

- 5 % du capital social

Validité de l'autorisation : 18 mois

Hors période d'offre publique

Prive d'effet l'autorisation donnée par l'AGM 2022 dans sa 24^e résolution

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Résolutions ° 16 à 19

Modification des articles 7, 9 et 10 et suppression de l'article 25 des statuts de la Société pour supprimer les mentions liées aux actions de préférence et aux ADP2

Résolution n° 16

Modification de l'article 7 - FORME DES ACTIONS - des statuts de la Société pour supprimer les mentions liées aux actions de préférence

Résolution n° 17

Modification de l'article 9 - CESSION DES ACTIONS - des statuts de la Société pour supprimer les mentions liées aux ADP2

Résolution n° 18

Modification de l'article 10 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS - des statuts de la Société pour supprimer les mentions liées aux ADP2

Résolution n° 19

Suppression de l'article 25 - ASSEMBLÉES SPÉCIALES DES TITULAIRES D'ACTIONNAIRES DE PRÉFÉRENCE - des statuts de la Société lié aux actions de préférence et renumérotation des articles suivants des statuts de la Société

Résolution n° 20

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société

Plafonds:

- En capital = 35 millions d'€
- En titres de créance = 500 millions d'€

Validité de l'autorisation: 26 mois

Hors période d'offre publique

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'AGM 2021 dans sa 17^e résolution

Résolution n° 21

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, par offre au public autre que celle visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Plafonds :

- En capital = 35 millions d'€ et 7 millions d'€
- En titres de créance = 500 millions d'€

Validité de l'autorisation : 26 mois

Hors période d'offre publique

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'AGM 2021 dans sa 18^e résolution

Résolution n° 22

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Plafonds :

- En capital = 35 millions d'€ et 7 millions d'€
- En titres de créance = 500 millions d'€

Validité de l'autorisation : 26 mois

Hors période d'offre publique

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'AGM 2021 dans sa 19^e résolution

Résolution n° 23

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

Plafonds:

- En capital = 35 millions d'€ et 7 millions d'€
- En titres de créance = 500 millions d'€

Validité de l'autorisation: 18 mois

Hors période d'offre publique

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'AGM 2022 dans sa 26^e résolution

Résolution n° 24

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale

Plafonds:

- 15 % de l'émission initiale, et au même titre que l'émission initiale, et
- le (ou les) plafond(s) prévu(s) dans la résolution utilisée pour l'émission initiale

Validité de l'autorisation : 26 mois

Hors période d'offre publique

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'AGM 2021 dans sa 21^e résolution

Résolution n° 25

Autorisation à donner au Conseil d'administration en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en vue de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social de la Société selon les modalités arrêtées par l'Assemblée Générale

Plafonds:

- 10 % du capital social par période de 12 mois, et
- le (ou les) plafond(s) prévu(s) dans la résolution utilisée pour l'émission initiale

Validité de l'autorisation : 26 mois

Prive d'effet l'autorisation donnée par l'AGM 2021 dans sa 22^e résolution

Résolution n° 26

Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en rémunération d'apports en nature constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

Plafonds:

- En capital = 35 millions d'€ et 7 millions d'€ (et dans la limite de 10 % du capital social)
- En titres de créance = 500 millions d'€

Validité de l'autorisation: 26 mois

Hors période d'offre publique

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'AGM 2021 dans sa 23^e résolution

Résolution n° 27

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise

Plafonds:

- le montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices et
- 35 millions d'€

Validité de l'autorisation : 26 mois

Hors période d'offre publique

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'AGM 2021 dans sa 24^e résolution

Résolution n° 28

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital social de la Société en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société

Plafonds:

- En capital = 35 millions d'€ et 7 millions d'€
- En titres de créance = 500 millions d'€

Validité de l'autorisation: 26 mois

Hors période d'offre publique

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'AGM 2021 dans sa 25^e résolution

Résolution n° 29

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Plafond:

- En capital = 710 000 €, soit environ 1 % du capital social au 31 mars 2023

Validité de l'autorisation : 26 mois

Prive d'effet la délégation de compétence conférée par l'AGM 2022 dans sa 27^e résolution

Résolution n° 30

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, jusqu'à un maximum de 10 %

Plafond:

- 10 % du capital social sur une période de 24 mois

Validité de l'autorisation: 18 mois

Prive d'effet l'autorisation conférée par l'AGM 2022 dans sa 25^e résolution

Résolution de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Résolution n° 31

Pouvoirs pour formalités

Pouvoirs pour effectuer les formalités légales



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2023

MERCI